



Résiliation de contrat d'eau

Par **caro44**, le **12/01/2011 à 12:59**

Bonjour, rnvoici mon problème, j'ai déménagé il y a quelques temps suite à une rupture. Le problème est que je n'ai pas résilié mon nom du contrat de distribution d'eau tout de suite. rn Je me suis renseignée auprès du distributeur pour résilier mon nom du contrat puisque je ne vis plus à cette adresse et ceux-ci me demandent des frais de dossiers de 50 euros rien que pour enlever mon nom du contrat! Ce qui me paraît abusé. rn Ont-ils réellement le droit de facturer ce genre de manipulation? rn Ai-je des droits pour contester ses frais? rnJe vous remercie pour votre aide.

Par **mimi493**, le **12/01/2011 à 13:33**

Relisez votre contrat, les frais de résiliation sont courants. Sont-ils au contrat que vous avez signé ? rnEn attendant, vous restez redevable de la consommation